

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD G et Mme BREMOND Adjointe, MM GELINEAU C., JOURDAIN G, NALWANGO, PATRELLE, Mmes CESBRON M, CESBRON S., LEVRON et PREHAUT.

Absent non excusé : Laurent VION

Absente excusée : Martine JOURDAIN

Pouvoir : Martine JOURDAIN donne pouvoir à Gérard JOURDAIN

Secrétaire de séance : Anne PREHAUT

Convocation du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 9 mai 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retirer la délibération relative à l'approbation des avenants au lot n°1 VRD du marché « Viabilisation des 4 logements rue St Michel ». Le conseil approuve ce retrait à l'unanimité

I – ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE CHANTELOUP LES BOIS AUX ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des modalités de vote des délégués et des suppléants qui participeront aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Après avoir entendu les instructions préfectorales, le Conseil Municipal a procédé au vote pour désigner 3 délégués et 3 suppléants :

- **Délégués :**
 - o Jackie GELINEAU
 - o Gilles NAUD
 - o Martine BREMOND

- **Suppléants**
 - o Cyril GELINEAU
 - o Anne PREHAUT
 - o Stéphanie CESBRON

II- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 MARS 2017 SOLLICITANT LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE LA SENATRICE AFIN DE LA COMPLETER

Cette délibération annule et remplace celle du 13 mars 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être attribuée à la Commune dans le cadre de la réserve parlementaire de la sénatrice, pour des travaux d'aménagement de la rue St Michel.

L'aménagement consiste à relier l'ensemble des pavillons locatifs «Vivre son Age » à la Maison Commune des Loisirs (MCL) et au cœur du bourg (Mairie, Poste...) en réalisant les opérations suivantes :

- Aménagement sécuritaire de la dernière partie de la rue St Michel (tranche 4) pour desservir les 3 pavillons adaptés et faciliter l'accès aux infrastructures existantes
- Aménagement d'espaces paysagers destinés aux loisirs intégrant une aire de jeux pour enfants, une aire de convivialité multi-générationnelle avec bancs qui viendra compléter les équipements existants (Maison des Associations, MCL...)

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, l'attribution d'une subvention 2017 la plus conséquente possible, au titre de la réserve parlementaire du Sénat pour financer une partie de ce projet d'aménagement, dont le montant total des travaux est évalué à 87 022,40 € HT.

Le Conseil Municipal :

- o approuve le projet d'aménagement de la rue St Michel dont le coût prévisionnel est de 87 022,40 € H.T. et le plan de financement annexé au dossier de subvention.
- o inscrit les crédits nécessaires au budget d'investissement 2017 de la commune de CHANTELOUP LES BOIS

III – MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA COUVERTURE DE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} octobre 2017 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 15 €, à tout agent, (au prorata du temps de travail pour un agent à temps non complet) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

IV – DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE

Afin de corriger l'imputation de certaines dépenses prévues au budget primitif de 2017, il convient de modifier les comptes de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses

- *chapitre 011 – charges à caractère général*

- 6226 – Honoraires - 270 €

- 6574 – Subventions fonct. Associat° et autres personnes droit privé + 270 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des comptes ci-dessus.

V – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ETUDE REALISEE PAR LES ETUDIANTS BTS DU LYCEE SAINTE MARIE DE CHOLET

Dans le but de connaître la popularité de la commune de Chanteloup-les-Bois, la Mairie a fait appel aux étudiants en BTS Communication du lycée Ste Marie de Cholet pour réaliser différentes enquêtes auprès de la population et des entreprises de Chanteloup mais aussi du Choletais.

Afin de couvrir les frais engagés par le lycée et remercier les étudiants pour leur travail sérieux et complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser la somme de 267,21 € au lycée Sainte Marie de Cholet sur présentation d'une note de frais.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2017 de la Commune

VI– MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION DESTINE AU RENFORCEMENT DES RESEAUX A LA MAISON BOURGEOISE

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que le SIEMML a projeté de construire le poste de transformation susvisé nécessaire à la réalisation des travaux de renforcement des réseaux du PN THOMAS JEFFERSON.

Il précise que ledit Syndicat sollicite la mise à disposition du terrain nécessaire à cette opération, lequel sera à prélever dans la parcelle référencée Section AN, sans numéro appartenant au domaine public située lieu-dit La Maison Bourgeoise d'une superficie de 8 m².

Pour ce faire, une convention dûment circonstanciée sera établie par le SIEMML dont un exemplaire sera conservé par la Commune de CHANTELOUP LES BOIS.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

De mettre à disposition du SIEMML, le terrain ci-dessus précisé du nouveau poste de transformation ;

Autorise ledit Syndicat à construire dès maintenant le poste en question ;

Et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition à intervenir à ce sujet.

VII- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES DU SMIB EVRE THAU ST DENIS

En application de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2017 n°124 du 23 mai 2017, le projet de travaux de restauration des milieux aquatiques présenté par le Syndicat Mixte des Bassins (SMiB) Evre-Thau-St Denis est soumis à une enquête publique réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Ce programme des travaux concerne les communes suivantes : Beaupréau-en Mauges, Bégrolles-en-Mauges, Chalonnes-sur-Loire, Chanteloup-les-Bois, Chemillé-en-Anjou, Cholet, La Séguinière, Le May-sur-Evre, Mauges-sur-Loire, Mazières-en-Mauges, Montrevault-sur-Evre, Nuillé, Saint-Léger-Sous-Cholet, Sèvremoine, Trémentines et Vezins.

La commune de Chanteloup-les-Bois n'a pas été désignée comme lieu d'enquête mais le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation pour l'enquête publique concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques du SMIB Evre-Thau-St Denis

VIII- DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION « VENT DU LYS »

Le président de l'association intercommunale « Vent du Lys » nous informe de la création de celle-ci et nous en présente objet :

« S'inscrire dans le processus d'acquisition des parcs éoliens en développement sur le territoire, par les habitants des communes de Chanteloup-les-Bois, Coron et Vezins et plus largement ceux du territoire choletais, en favorisant un système collectif d'investissement grâce à une démarche citoyenne ».

L'association se compose de membres fondateurs habitant les trois communes concernées par les parcs éoliens, de membres associés habitant les autres communes du territoire ou qui souhaitent contribuer à ce projet ainsi que des membres associés de droit.

A ce titre il est demandé au Conseil Municipal de Chanteloup-les-Bois de désigner 2 représentants qui siègeront avec voix consultatives.

M. GELINEAU Jackie et M. NAUD Gilles se proposent.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

M. GELINEAU Jackie et M. NAUD Gilles comme représentants de la commune dans l'association « Vent du Lys ».

IX- DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE DU CONSERVATOIRE DE CHOLET A L'ECOLE ST JEAN BOSCO

Afin de sensibiliser les enfants scolarisés à l'école Saint Jean Bosco à la musique, la commune de Chanteloup-les-Bois sollicite l'intervention du Conservatoire du Choletais à hauteur maximale d'une heure hebdomadaire. Cette prestation sera facturée par la CAC à la Commune de Chanteloup les Bois pour un montant de 1 815 € (55€/h sur 33 semaines)

Afin de formaliser la décision favorable de la Communauté d'Agglomération du choletais, une convention doit être signée entre la Communauté d'Agglomération du choletais et la commune de Chanteloup-les-Bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention type pour la mise en place des interventions musicales en milieu scolaire à l'école Saint Jean Bosco
- d'autoriser Monsieur GELINEAU Jackie, Maire de la Commune de Chanteloup-les-Bois, à signer ladite convention.

IX– QUESTIONS DIVERSES

1 – PLUi-H

Afin de prescrire l'élaboration du PLUi-H en conseil de communauté le 18 septembre 2017, il est proposé aux Maires d'adopter la gouvernance du PLUi-H en conférence intercommunale des Maires le 7 juillet 2017.

Par ailleurs, afin de faciliter la capacité d'échange, la participation et le suivi de l'élaboration du PLUi-H au sein des communes, il est proposé que chaque commune puisse être représentée de 2 élus dans le groupe d'élus en phase diagnostic et règlement-zonage.

Le conseil désigne donc Gilles NAUD et Anne PREHAUT comme représentants de la commune au sein de ce groupe d'élus.

2 – Commissions de l'Agglomération du Choletais

L'Adc proposera en septembre une délibération visant à actualiser, si nécessaire, les membres représentant les communes au sein des commissions de l'agglomération. La commune de Chanteloup-les-Bois souhaite maintenir la répartition des élus communaux.

3 – Révision du SCOT

17 projets identifiés à piloter par le service Grands Travaux

13 ans pour réaliser les travaux, gain de 4 à 5 ans si recrutement d'un agent (2025/2026)

4 – Aide à l'acquisition foncière et immobilière

Suite au dossier de demande de subvention déposé par la commune, l'Agglomération lui accorde une aide de 25 000 € au titre de l'aide à l'acquisition foncière et immobilière.

5 – Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire fait part au Conseil de deux déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie concernant les biens cadastrés AK 210 et 227 situés rue des Lauriers et AK 479 situé rue Aimé Tamisier appartenant à M. BOUNAUD. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain sur les biens en question.

6 – Environnement

Un arrêté prescrivant l'entretien des pieds de murs a été pris par le Maire, qui en donne lecture au conseil municipal. Cet arrêté rappelle que chacun doit participer à l'effort collectif d'entretien sans phytosanitaires, au pied des murs et en limite de sa propriété sur la voie publique.

7 – Commerce

Monsieur le Maire fait part au conseil que le boucher l'a informé qu'il ne viendrait plus le jeudi soir pour cause de non rentabilité. A la suite de cela, la municipalité a rencontré un commerçant d'une commune voisine qui est prêt à faire de la livraison de commandes, de même que d'autres

bouchers traiteurs mais aucun ne souhaite s'installer sur la commune de façon permanente pendant une demi-journée ou quelques heures hebdomadaires.

8 – Cimetière

Les travaux de rénovation de la tombe des prêtres sont terminés

Il convient d'étudier l'aménagement d'un jardin du souvenir et/ou d'un columbarium. A réfléchir et demander des devis.

9 – DETR

Il est nécessaire de représenter le dossier de demande de DETR 2017 qui n'a pas été honoré. Un rendez-vous va être pris avec les services préfectoraux pour retravailler sur une partie du dossier notamment sur la partie « aire de jeux » afin d'essayer d'obtenir une subvention partielle sur 2017

TOUR DE TABLE

➤ Commissions communales

1 – Travaux divers – (J. GÉLINEAU)

Dates à prévoir pour le nettoyage de Saint-Michel.

Nettoyage de la verrière de la Mairie : voir à utiliser la nacelle en même temps que les travaux de l'église

2 – Commission Personnes Agées (M. BREMOND)

Visite des aînés de la commune à reprogrammer : pour mise à jour des données registres canicule et personnes isolées.

➤ Commissions intercommunales

- CSI Chloro'Fil Petite enfance – (Myriam LEVRON)

Temps fort à Nuaille le 17 juin 2017 : très bon retour des personnes présentes

Peu de participation des personnes de Chanteloup mais kermesse de l'école ce jour-là.

- Aménagement de l'espace – (Anne PREHAUT)

Compte-rendu de la dernière réunion :

DUP nécessaire pour l'achat du terrain de la déchetterie de la Tessoualle

- Environnement – (Alain PATRELLE)

Compte-rendu de la dernière réunion :

Étang de Péronne : eaux basses en raison des vannes ouvertes car obligation d'écoulement d'eau d'un débit de 200 l/s mais pas de perte d'eau

Interdiction d'arrosage de 10 à 22 h eaux superficielles

Dates des Conseils Municipaux

- lundi 11 septembre 2017

- lundi 9 octobre 2017

- lundi 13 novembre 2017

- lundi 11 décembre 2017

Le Maire,
Jackie GÉLINEAU